

Organisation internationale des employeurs

L'Organisation internationale des employeurs (OIE), le plus vaste réseau du secteur privé dans le monde, représente les intérêts des employeurs dans les questions sociales et syndicales au niveau international. Dès les premiers soubresauts de la crise mondiale, l'OIE a publié une déclaration qui proposait des mesures destinées à aider les entreprises à surmonter les effets de la crise à court terme.

La Pacte mondial pour l'emploi expose clairement les approches politiques nécessaires pour soutenir la création d'emplois par le secteur privé. "Le défi pour l'OIT, les organisations internationales, gouvernements, syndicats et employeurs, consistera à transposer ces idées en mesures pratiques qui feront réellement la différence sur le terrain. Le véritable test pour le nouveau pacte sera sa traduction en termes d'emplois plus nombreux dans tous les pays", a affirmé l'OIE lors de l'adoption du Pacte.

L'OIE a publié le « [Guide à l'intention des employeurs](#) » qui explique comment le Pacte peut être utilisé par les employeurs et souligne le rôle principal de l'OIT dans le système multilatéral.